



Assignation en cessation de paiement

Par **budone**, le **23/08/2011** à **06:38**

Bonjour, je viens de recevoir un courrier en recommandé d'un de mes fournisseurs, m'informant de mon assignation en cessation de paiement auprès du tribunal de commerce. Je lui avais envoyé 15 jours avant un courrier en recommandé l'informant que je rompais le contrat de publicité qui nous liait par non respect de ce contrat et de ce fait je refusais de payer les échéances restantes. Qu'elle est la suite à donner à ce courrier, dois-je me rendre au tribunal sans avoir reçu une convocation officielle? que faire? nps: je ne suis nullement en cessation de paiement, toutes mes créances sont honorées, j'ai seulement un litige avec ce prestataire de service. merci pour vos futures réponses

Par **edith1034**, le **23/08/2011** à **09:09**

c'est une pression classique. assignez-le en dommages et intérêts devant le tribunal de commerce. la dette n'est pas certaine et liquide, vous ne risquez rien. pour tout savoir sur le tribunal de commerce: <http://www.fbls.net/tribunalcommerceinfo.htm>